

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4414

commission principale : déplacements et urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : ZAC Confluence - Projet européen Concerto-Renaissance - Remboursement des frais de mission des agents communautaires concernés

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Rapporteur : Monsieur Flaconnèche

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Palleja, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Friehe), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007**Délibération n° 2007-4414**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 2°

objet : **ZAC Confluence - Projet européen Concerto-Renaissance - Remboursement des frais de mission des agents communautaires concernés**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine est engagée, depuis 2004, dans un ambitieux projet européen dénommé *Concerto-Renaissance*, portant sur l'efficacité énergétique des bâtiments et l'utilisation des énergies renouvelables.

Le site retenu pour la mise en œuvre du programme de construction sur lequel s'appliqueront les objectifs du projet Concerto-Renaissance est celui de la ZAC Confluence à Lyon 2° et, plus précisément, des trois îlots A, B et C.

Ce projet européen est conduit en partenariat avec deux collectivités européennes : la ville de Saragosse en Espagne et la région de Lombardie en Italie.

L'objectif recherché par la Commission européenne, outre la dimension Recherche & Développement, consiste également à favoriser la collaboration et la diffusion de bonnes pratiques entre les partenaires impliqués au sein d'un même projet et entre les différents programmes portant sur des objectifs similaires.

Pour ce faire, une place importante est accordée à la dissémination sous forme de rencontres et d'échanges qui se déroulent dans les villes impliquées ou au sein de la Commission européenne.

Les frais occasionnés par ce type de déplacement sont remboursés par la Commission européenne sur la base des justificatifs fournis par les partenaires, dans le cadre du rapport annuel d'exercice qui dresse le bilan des actions réalisées de l'année écoulée.

Afin que les agents de la Communauté urbaine en charge du pilotage du projet Concerto-Renaissance puissent percevoir les remboursements de leurs frais de mission, prévus sous forme de subvention par la Commission européenne, il convient de prévoir une indemnisation aux frais réels ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Approuve l'indemnisation aux frais réels des agents de la Communauté urbaine en charge du pilotage du projet européen Concerto-Renaissance.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,